

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **88401284.0**

(51) Int. Cl.⁴: **E 05 B 47/06**

(22) Date de dépôt: **26.05.88**

(30) Priorité: **27.05.87 FR 8707654**

(43) Date de publication de la demande:
30.11.88 Bulletin 88/48

(84) Etats contractants désignés: **DE ES GB IT**

(71) Demandeur: **AUTOMOBILES PEUGEOT**
75, avenue de la Grande Armée
F-75116 Paris (FR)

AUTOMOBILES CITROEN
62 Boulevard Victor-Hugo
F-92200 Neuilly-sur-Seine (FR)

(72) Inventeur: **Brisard, Jacques**
88, rue Henri Barbusse
F-92190 Meudon (FR)

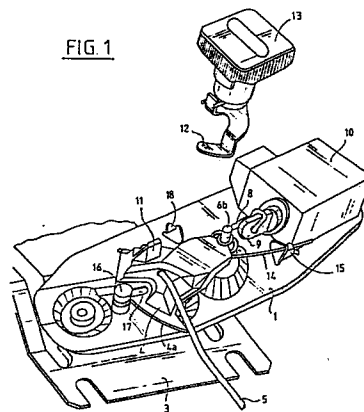
(74) Mandataire: **Boivin, Claude**
9, rue Edouard-Charlon
F-78000 Versailles (FR)

(54) **Commande à distance d'une serrure.**

(57) Dispositif de commande à distance d'une serrure destiné à être monté sur un élément mobile d'un véhicule automobile, comprenant une plaque-support (1), un levier (4) sur lequel est fixé l'élément de liaison (5) à la serrure, le levier (4) étant monté pivotant sur la plaque-support (1) sous l'action d'un organe de commande d'ouverture (13) monté sur l'élément mobile et susceptible d'être déplacé par l'intermédiaire d'un actionneur (10) parallèlement à la plaque-support (1) entre une position débrayée où l'organe de commande d'ouverture (13) n'agit pas sur le levier (4) et une position embrayée où l'organe de commande d'ouverture fait pivoter le levier.

La plaque-support (1) est rapportée sur un support intermédiaire (3) de l'élément mobile et le levier (4) comporte une palette (11) présentant une face orthogonale susceptible de coopérer avec la batteuse (12) entraînée en rotation par l'organe de commande d'ouverture (13).

FIG. 1



Description

Commande à distance d'une serrure

La présente invention a pour objet un dispositif de commande à distance d'une serrure, qui est destiné à être monté sur un élément mobile d'un véhicule automobile et peut être débrayé quand on le désire.

Le dispositif selon l'invention comprend une plaque de support, un levier sur lequel est fixé l'élément de liaison à la serrure, le levier étant monté pivotant sur la plaque-support sous l'action d'un organe de commande d'ouverture, monté sur l'élément mobile, et susceptible d'être déplacé par l'intermédiaire d'un actionneur parallèlement à la plaque-support entre une position débrayée où l'organe de commande d'ouverture n'agit pas sur le levier et une position embrayée où l'organe de commande d'ouverture fait pivoter le levier, et est caractérisé en ce que la plaque-support est rapportée sur un support intermédiaire de l'élément mobile et en ce que le levier comporte une palette présentant une face orthogonale susceptible de coopérer avec la batteuse entraînée en rotation par l'organe de commande d'ouverture.

On a décrit ci-après, à titre d'exemple non limitatif, un mode de réalisation du dispositif de commande selon l'invention, avec référence au dessin annexé dans lequel :

- . La Figure 1 en est une vue en perspective;
- . La Figure 2 est une vue en coupe montrant le levier et sa liaison à l'actionneur;
- . Les Figure 3 à 5 sont des vues en coupe de divers détails du dispositif;
- La Figure 6 est une vue en plan du dispositif, en position embrayée;
- . La Figure 7 en est une vue semblable à la Figure 6, en position d'ouverture;
- . La Figure 8 est une vue semblable à la Figure 6, en position débrayée.

Tel qu'il est représenté au dessin, le dispositif de commande à distance d'une serrure montée sur un élément mobile d'un véhicule automobile, par exemple le volet arrière, comprend une platine de support 1 qui est fixée par des vis 2 (voir Figure 3) sur un support intermédiaire 3 solidaire de l'élément mobile; cette platine présente des bossages d'appui 1a qui permettent son serrage sur le support 3 par les vis 2.

Sur la platine de support 1 est monté pivotant un levier 4 relié par une tringle 5 à une serrure non représentée. Pour assurer son pivotement, le levier 4 présente un pion 6 qui est mobile dans une boutonnière 7, en forme de haricot, de la platine 1 et présente des ergots 6a assurant le maintien du levier 4 sur la platine lors des débattements de ce levier.

Le levier 4 porte un doigt d'accrochage 6b qui prolonge le pion 6 et sur lequel est engagée l'une des extrémités d'une tringle 8 attelée à l'élément mobile 9 d'un actionneur 10. Celui-ci est à commande électrique et l'en semble comportant notamment le moteur électrique de commande est fixé sur la platine de support 1.

Le levier 4 présente une palette orthogonale 11

sur sa face opposée à la platine de support 1. L'actionneur 10 permet de déplacer le levier 4 parallèlement à la platine de support 1 entre une position embrayée dans laquelle la palette 11 est sur le trajet d'une batteuse 12 solidaire d'un organe de commande 13 monté pivotant par rapport à l'élément mobile, et une position débrayée dans laquelle la palette 11 est en dehors du trajet de la batteuse 12.

Un ressort 14 en épingle à cheveux est monté sur le pion de pivotement 6 du levier 4, entre ce levier et la platine de support 1. Les branches de ce ressort sont en appui respectivement sur une patte 15 de la platine 1 et sur une patte du levier 4. Ce ressort tend, d'une part à plaquer contre la platine 1 les ergots 6a du pion 6 du levier 4, et d'autre part à plaquer le bord 4a du levier 4 opposé au pion de pivotement 6, contre un pion de guidage 16 porté par la platine 1. Le levier comporte une ouverture 17 dans laquelle le pion 16 s'engage, lorsque le levier est amené dans sa position débrayée, ce qui empêche tout pivotement accidentel de ce levier.

La référence 18 désigne une butée portée par la platine 1 et qui limite le pivotement du levier 4.

A la Figure 6, le levier 4 est en position embrayée. La palette 11 est sur le trajet de la batteuse 12, de sorte que, lorsqu'on fait pivoter l'organe de commande 13 dont le trajet est schématisé en 19, la batteuse 12 entraîne le levier 4 qui, à son tour, entraîne la tringle 5 (Figure 7). Le mouvement de pivotement du levier 4 est limité par la butée 18.

Lorsque l'actionneur 10 est commandé, la tringle 8 repousse le pion de pivotement 6 qui coulisse dans l'ouverture 7. En fin de mouvement, la palette 11 ne se trouve plus sur le trajet de la batteuse 12, de sorte que la manoeuvre de l'organe 13 est sans effet sur la serrure. Le pion de guidage 16 se trouve engagé dans l'ouverture 17, ce qui empêche le levier 4 de pivoter (Figure 8).

Revendications

1. - Dispositif de commande à distance d'une serrure destiné à être monté sur un élément mobile d'un véhicule automobile, comprenant une plaque-support (1), un levier (4) sur lequel est fixé l'élément de liaison (5) à la serrure, le levier (4) étant monté pivotant sur la plaque-support (1) sous l'action d'un organe de commande d'ouverture (13) monté sur l'élément mobile, et susceptible d'être déplacé par l'intermédiaire d'un actionneur (10) parallèlement à la plaque-support (1) entre une position débrayée où l'organe de commande d'ouverture (13) n'agit pas sur le levier (4) et une position embrayée où l'organe de commande d'ouverture fait pivoter le levier, caractérisé en ce que la plaque-support (1) est

rapportée sur un support intermédiaire (3) de l'élément mobile et en ce que le levier (4) comporte une palette (11) présentant une face orthogonale susceptible de coopérer avec la batteuse (12) entraînée en rotation par l'organe de commande d'ouverture (13). 5

2. - Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le levier (4) comporte un pion de pivotement (6) susceptible de se déplacer entre une position embrayée et une position débrayée dans une boutonnière (7) de la plaque-support (1), et en ce qu'il est maintenu plaqué contre la plaque-support par l'intermédiaire d'ergots (6a) formés sur le pion de pivotement (6), grâce à un ressort hélicoïdal (14) disposé autour du pion de pivotement (6) et interposé entre la plaque-support (1) et le levier (4). 10 15

3. - Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que le ressort (14) comporte une branche de mise en contrainte sur un appui (15) de la plaquesupport de manière à assurer le rappel et le maintien en position de repos du levier (4) contre un pion de guidage (16) monté sur la plaqué-support (1) à l'extrémité du levier (4) opposée au pion de pivotement (6). 20 25

4. - Dispositif selon les revendications 2 et 3, caractérisé en ce que le pion de pivotement (6) du levier comporte à son extrémité opposée aux ergots (6a) un doigt (6b) sur lequel est fixée une tringle (14) de l'actionneur (10) destinée à déplacer le levier (4) pour l'amener en position embrayée ou en position débrayée. 30

5. - Dispositif selon la revendication 3 ou 4, caractérisé en ce que le levier (4) comporte une ouverture (17) dans lequel le pion de guidage (16) est engagé lorsque le levier (4) est en position débrayée, et une surface de guidage (4a) coopérant avec le pion (16) lors du pivotement du levier pour la commande d'ouverture de la serrure. 35 40

6. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la plaque-support (1) comporte une butée (18) destinée à limiter le mouvement de rotation du levier (4), lors de la commande de l'ouverture. 45

7. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel l'actionneur (10) est commandé électriquement, caractérisé en ce que l'actionneur comportant notamment le moteur électrique est fixé sur la plaque-support (1). 50

55

60

65

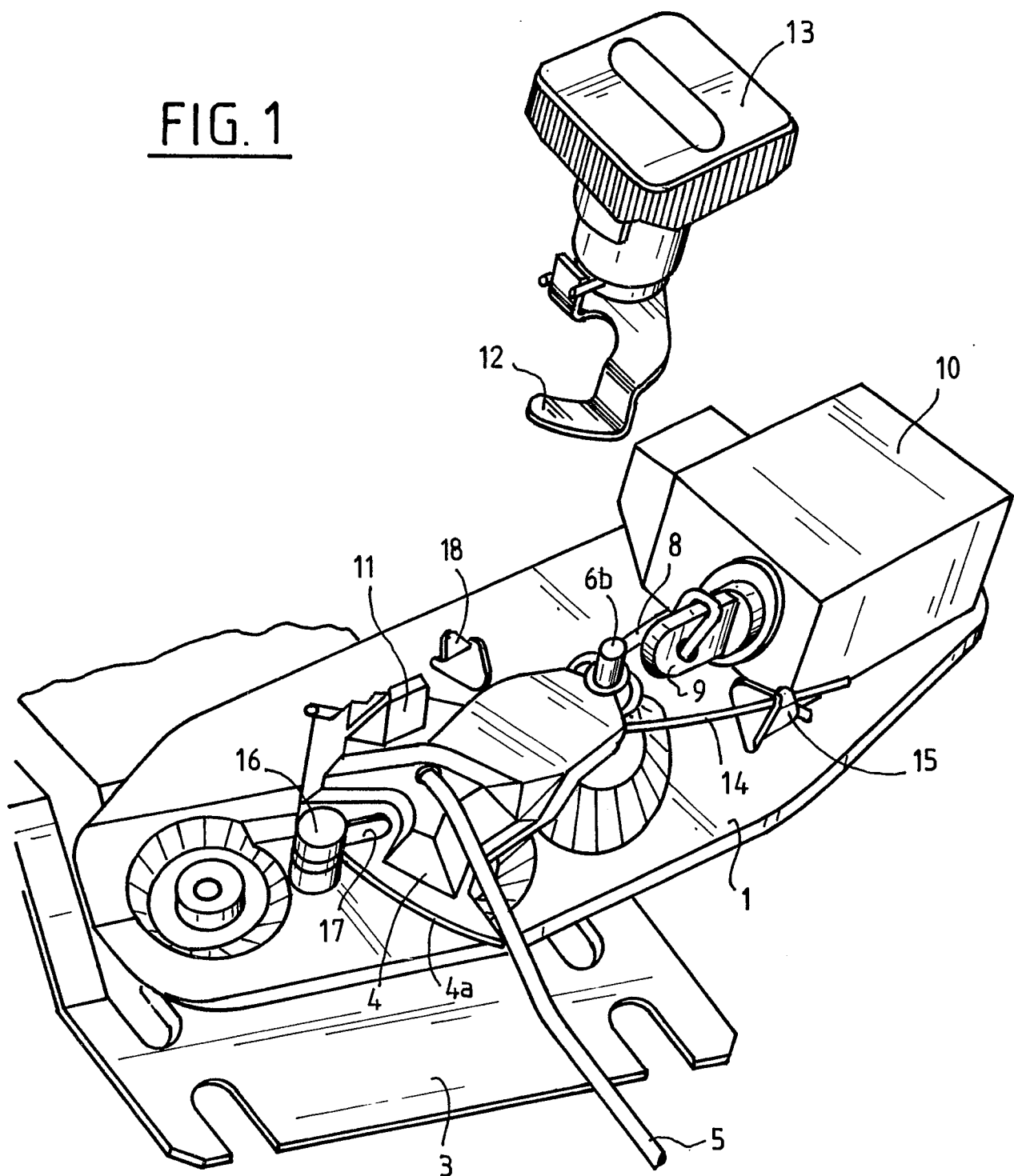
FIG. 1

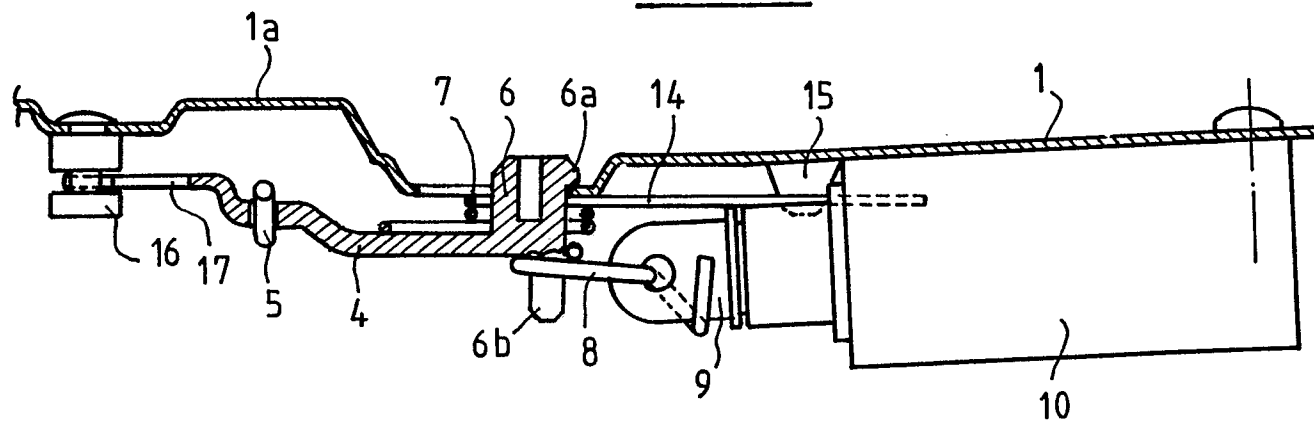
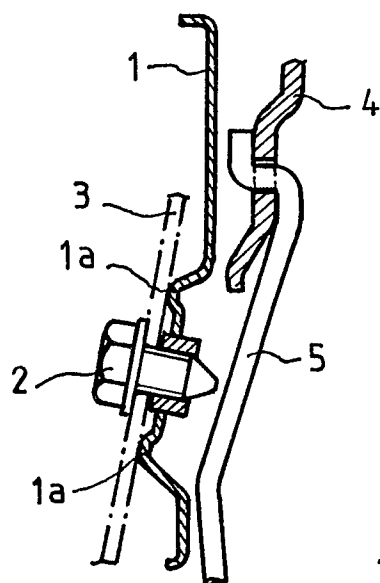
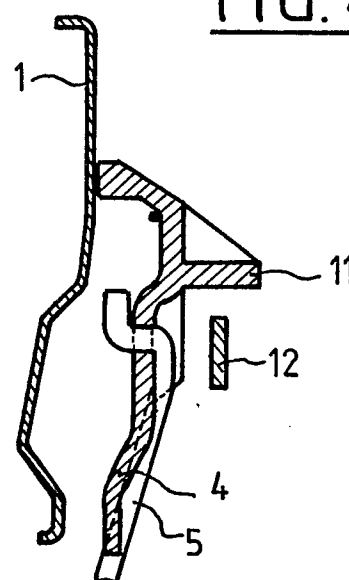
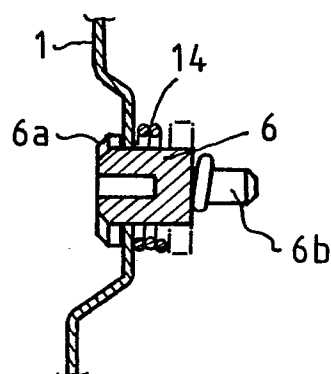
FIG. 2FIG. 3FIG. 4FIG. 5

FIG. 6

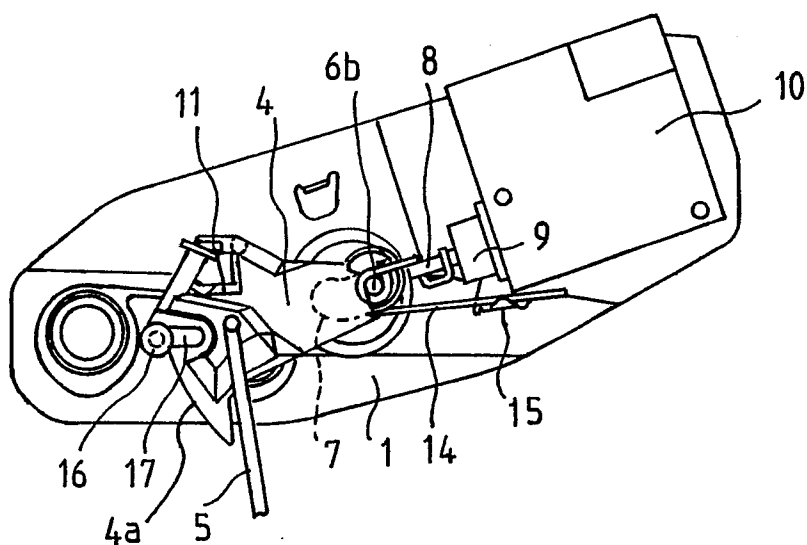


FIG. 7

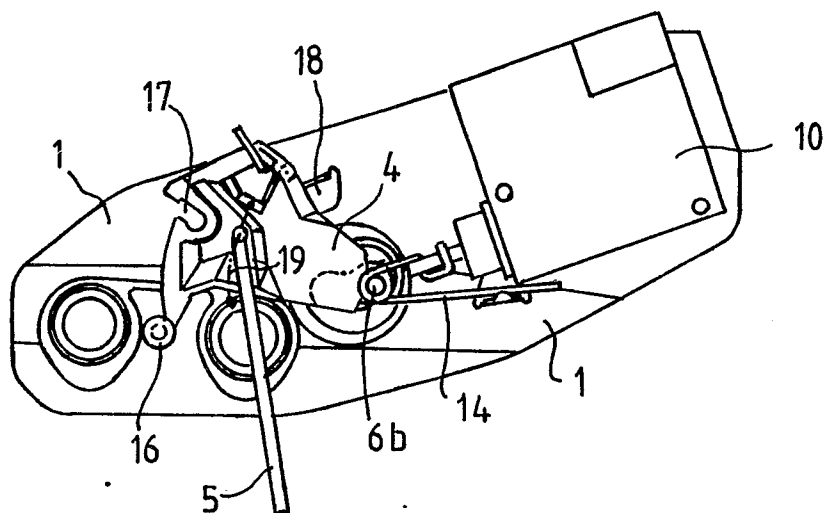
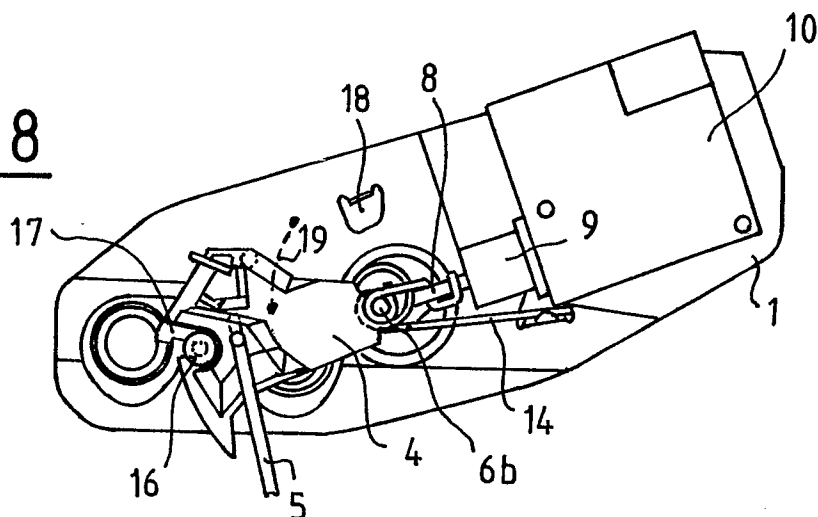


FIG. 8





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 40 1284

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	FR-A-2 303 929 (RENAULT & PEUGEOT) * Revendications 1,3; figure 1 * -----	1	E 05 B 47/06
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			E 05 B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 22-08-1988	Examineur GERARD B.E.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			